Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901334-20251204-2025_124-DE

LOCQUIREC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-124 **Publiée le :**

L'an deux mil vingt cinq, le, 4 décembre 2025 à 20 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Nicolas TANGUY, Françoise HAMEURY, Françoise CABIOCH-LE GALL, Philippe POHAREC, Yann BRIAND, Manine LE GOFF, Françoise LE MITOUARD, Bruno CASAS

Etaient absents	Estelle FORGET	pouvoir à	Francoise CABIOCH LE GALL
	Thierry MERRAND	pouvoir à	Philippe POHAREC
	Efflam MAHE	pouvoir à	Nicolas TANGUY
	Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT	pouvoir à	Bruno CASAS

Secrétaire de séance : Françoise LE MITOUARD

Objet – Budget PORT - Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Afin d'assurer la continuité du service entre les deux exercices budgétaires et na pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limité du ¼ des crédits ouverts au budget 2025. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du Budget Primitif, soit au plus tard le 31 mars 2026.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé nature	Budget 2025 en €	Anticipation sur crédits 2026 en €
CHAPITRE 21		**50.000,00**	**12.500,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	50.000,00	12.500,00
CHAPITRE 23		**87.026,83**	**21.756,71**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	87.026,83	**21.756,71**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901334-20251204-2025_124-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite du ¼ des crédits ouverts aux budgets 2025, comme ci-dessus, pour le Budget PORT MOUILLAGES.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La secrétaire,

Françoise LE MITOUARD

Le Maire,

Gwenole GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241